

ÉQUIPIER DE SECONDE INTERVENTION

Se préparer au pire !

SE FORMER

PUBLIC: Le personnel de l'entreprise déjà formé Equipier de Première Intervention.

Nota: doit être médicalement apte au port de l'Appareil respiratoire Isolant (ARI).

OBJECTIF: Attaquer un sinistre ne s'improvise pas !

PROGRAMME :

Partie théorique: La combustion approfondie, les modes de propagation du feu, les règles d'engagements ARI, l'établissement et la manœuvre des lances, les accidents thermiques, les accessoires hydrauliques, le poteau et la bouche d'incendie, etc.

Partie pratique: La lutte incendie avancée, exercices d'extinction en équipe, les devoirs du porte lance, la reconnaissance ARI, manœuvre des lances, les accidents thermiques, etc.

Vous conformer avec l'article 141-3 (loi n°06-96) du Code du travail congolais: « l'employeur assure l'information et l'éducation des travailleurs [...] préventions des risques professionnels inhérents à la profession ou à l'activité de l'entreprise ».

MODALITÉS:

Durée : 3 Jours

Lieu: centre de Formation

Nombre de participants: 4 à 10

Validité de 2 ans

